

FORMATION D'ACTEUR PRAP IBC

OBJECTIF DE LA FORMATION

La formation d'Acteur PRAP IBC vise à permettre aux salariés des secteurs industrie, bâtiment, commerce et activités de bureau de devenir acteurs de leur propre prévention et de contribuer à la prévention des risques liés à l'activité physique dans leur entreprise.

PROGRAMME

LE DISPOSITIF PRAP

LES ENJEUX DE LA PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE

LA PLACE DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE DANS LE TRAVAIL

LES DIFFÉRENTES ATTEINTES

LES FACTEURS DE RISQUES

L'ANALYSE DES DÉTERMIANTS DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE

L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL

LES AIDES TECHNIQUES À LA MANUTENTION

PRINCIPES DE SÉCURITÉ PHYSIQUE ET D'ÉCONOMIE D'EFFORT

FORMATION OBLIGATOIRE
Article de référence : Article R4541-8 code du travail
Public concerné : Les travailleurs dont l'activité comporte des manutentions manuelles

DURÉE
14 heures (2 jours)

PUBLIC
Cette formation s'adresse aux salariés et agents des secteurs de l'industrie, du BTP, du commerce et des activités de bureau.

PRÉ-REQUIS
Aucun

MODALITÉ
Présentiel

INDICATEURS DE RÉSULTATS
Taux de satisfaction : En cours de consolidation
Indicateurs calculés sur les 24 derniers mois.

TARIFS
INTRA — **De 1 à 10 participants**
À partir de 1 200 € net de taxe

INTER
200 € net de taxe / participant



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Une formation-action pour devenir acteur de la prévention dans son entreprise. Les participants apprennent à observer leur travail, à identifier les facteurs de risque et à proposer des améliorations concrètes. Études de cas, échanges et exercices pratiques permettent de relier les connaissances aux réalités de l'industrie, du BTP, du commerce et des activités de bureau.

MODALITÉ D'ÉVALUATION

- Les acquis sont évalués progressivement lors des exercices et de l'analyse de situations de travail. Le suivi de l'intégralité du parcours et la réussite à l'épreuve certificative permettent d'obtenir le certificat d'acteur PRAP IBC, valable 24 mois. Une attestation de formation est remise et l'assiduité est suivie par émargement.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Des outils d'observation et d'analyse, des situations professionnelles et du matériel adapté aux exercices soutiennent l'apprentissage. Un support dématérialisé et des guides pratiques sont remis pour faciliter le repérage des risques et la remontée de propositions d'amélioration.

MODALITÉ DE SANCTION

- Attestation de formation

PROFIL DU FORMATEUR

- Formateur PRAP IBC ou Formateur PRAP 2S certifié par l'INRS et à jours de compétences

DÉLAIS D'ACCÈS

- Inter : Délai de réponse à la demande de devis sous 48 heures après prise de contact. La formation est programmée aux dates et lieux définis lors de l'inscription.
- Intra : Le délai de réponse à la demande de devis est de 48 heures après prise de contact. Un délai d'au moins 15 jours est nécessaire pour organiser la formation.

RECYCLAGE ET VALIDITÉ

- Durée de validité : 24 mois

ACCESSIBILITÉ ET ACCÈS HANDICAP

- En cas de besoin spécifique ou d'obstacle identifié, il est possible de contacter le référent handicap et inclusion à l'adresse suivante : inclusion@ldformationconseil.com.